

Les aspects diurne et nocturne du Coran

1/137 Les exemples de l'aspect diurne (*an-nahārī*) sont nombreux. Ibn Ḥabīb dit: 'La plus grande partie du Coran est descendue de jour'. Quant à l'aspect nocturne (*al-laylī*), j'en ai retracé quelques exemples.

1. Il y a le verset du changement de la direction de la prière. Dans les deux *Recueils de la tradition authentique* (al-Buḥārī, 8/173; Muslim, 1/375), (on trouve) dans une tradition d'Ibn 'Umar: 'Alors que les gens étaient à Qubā¹, pour la prière de l'aube, soudain arriva quelqu'un qui dit: Cette nuit, un passage du Coran est descendu sur le Prophète (.). Il a reçu l'ordre de prendre la (nouvelle) direction de la prière'.

Muslim (*Ṣaḥīḥ*, 1/375) rapporte, de la part de Anas, que le Prophète (.) avait l'habitude de prier en direction de Jérusalem. Alors, descendit: «Nous te voyons souvent la face tournée vers le ciel ...» (2, 144). Passa un homme des Banū Salima, alors qu'ils étaient prosternés pour la prière de l'aurore et qu'ils avaient déjà accompli une unité de prière. Il les interpela: Est-ce que l'orientation de la prière n'a pas été changée? Alors, tous s'inclinèrent vers la (nouvelle) direction.

1/138 Cependant, dans les deux *Recueils de la tradition authentique* (al-Buḥārī, 8/171; Muslim, 1/374) d'après al-Barā², | 'le Prophète (.) pria dans la direction de Jérusalem seize ou dix-sept mois durant; aussi cela l'étonnait-il que sa direction de la prière fût désormais vers la Maison². La première prière qu'il fit³ fut celle de l'après-midi; avec lui priaient des gens. Un de ceux qui priaient avec lui sortit et passa près des gens de la mosquée qui étaient prosternés. Il dit: Par Dieu! Je témoigne. J'ai prié avec l'Envoyé de Dieu (.) en direction de al-Ka'ba. Ils se tournèrent, comme ils étaient, en direction de la Maison'. Cela exige donc que ce verset soit descendu de jour, entre la prière de midi et celle de l'après-midi.

Al-Qāḍī Ġalāl ad-Dīn (al-Bulqīnī) dit: 'Ce qui l'emporte, en vertu de ce qu'impose la démonstration, c'est que ce verset est descendu durant la nuit.

1 Banlieue de al-Madīna, demeure des Anṣār Banū 'Amr b. 'Awf.

2 C'est-à-dire, al-Ka'ba.

3 Dans cette nouvelle direction.

En effet, l'affaire des gens de Qubā' se situe durant la prière de l'aube ; or Qubā' est un village (des environs) de al-Madīna ; donc loin de nous de penser que l'Envoyé de Dieu (.) ait tardé de leur montrer cela depuis l'après-midi jusqu'à l'aube'.

Ibn Ḥaḡar déclare : 'Le plus sûr, c'est que la descente de ce verset a eu lieu de nuit. Et la réponse à la tradition de Ibn 'Umar consiste à dire que la nouvelle parvint l'après-midi à ceux qui étaient à l'intérieur de al-Madīna, à savoir les Banū Ḥārīṭa, et qu'elle parvint à l'aube à ceux qui étaient à l'extérieur de al-Madīna, à savoir les Banū 'Amr b. 'Awf, habitants de Qubā'. Il est permis de dire : 'Cette nuit, est descendu un passage du Coran sur le Prophète', du fait que l'expression 'nuit' s'emploie aussi pour la partie du jour écoulé et pour (la nuit) qui suit'.

Quant à moi, je dis que ce que an-Nasā'ī (*Sunan*, 2/55) cite, de la part de Abū Sa'īd b. al-Mu'allā, confirme cela, car il dit : 'Un jour que nous passions, alors que l'Envoyé de Dieu (.) était assis sur la chaire, je dis : Quelque chose est arrivé. Alors, je m'assis et l'Envoyé de Dieu (.) récita ce verset : « Nous te voyons souvent la face tournée vers le ciel ... » (2, 144), jusqu'à la fin. Puis, il descendit (de la chaire) et fit la prière de midi'.

2. Il y a les derniers versets de la sourate *Āl 'Imrān* 3. Ibn Ḥibbān cite dans son *Ṣaḥīḥ*, ainsi que Ibn al-Mundir, | Ibn Mardawayh et Ibn Abī d-Dunyā dans *Kitāb at-tafakkur*, d'après 'Ā'īša, le fait que Bilāl alla trouver le Prophète (.), pour lui annoncer l'heure de la prière de l'aube ; et il le trouva en train de pleurer. Il lui dit : 'Ô Envoyé de Dieu ! Qu'est-ce qui te fait pleurer ?'. Il répondit : 'Qu'est-ce qui pourrait m'empêcher de pleurer, alors que, cette nuit, est descendu sur moi : « Dans la création des cieux et de la terre et dans la différence entre la nuit et le jour, il y a des signes pour les doués d'intelligence » (3, 190)'. Puis, il ajouta : 'Malheur à qui récite ce verset sans réfléchir!'.

3. Il y a : « Dieu te protégera contre les gens ... » (5, 67). At-Tirmidī (*Sunan*, 5/138) et | al-Ḥākim citent ce que dit 'Ā'īša, à savoir : 'Le Prophète (.) était gardé, jusqu'à ce que ne descendît ce verset ; alors, il sortit la tête hors de la coupole et s'écria : Ô les gens ! Allez-vous en, car Dieu me protège !'. At-Ṭabarānī cite ce que dit 'Iṣma b. Mālik al-Ḥaṭmī, à savoir : 'La nuit, nous avions l'habitude de garder l'Envoyé de Dieu, jusqu'à ce que ne descendît ce verset ; alors, il abandonna la garde'.

4. Il y a la sourate *al-An'ām* 6. At-Ṭabarānī et Abū 'Ubayd, dans | son *Faḍā'il*, citent ce que dit Ibn 'Abbās, à savoir : 'La sourate *al-An'ām* 6 tout entière est descendue à Makka, de nuit, alors qu'il y avait tout autour sept mille anges en train de célébrer la louange divine'.

5. Il y a le verset des « trois hommes qui étaient restés en arrière » (9, 118). Dans le *Recueil de la tradition authentique* (al-Buḡārī, 8/342-343 ; Muslim, 4/

2120–2129), selon la tradition de Ka'b, 'Dieu fit descendre l'accueil de notre repentir⁴, alors que ne restait que le dernier tiers de la nuit'.

6. Il y a la sourate *Maryam* 19. Aṭ-Ṭabarānī rapporte ce que dit Abū Maryam al-Ġassānī, à savoir: 'J'allai trouver l'Envoyé de Dieu (.) et lui dis: Il m'est né cette nuit une fille esclave. Il répondit: Et, cette nuit aussi, est descendue sur moi la sourate *Maryam*, appelle-la donc Maryam'.

^{1/143} 7. Il y a le début de la sourate *al-Ḥaġġ* 22. C'est ce que mentionne Ibn Ḥabīb et Muḥammad b. Barakāt as-Sa'īdī, dans son livre *an-Nāsiḥ wa-l-mansūḥ*. Dans *Ġamāl al-qurrā'*, as-Saḥāwī en a décidé de même; et on pourrait le démontrer grâce à ce que cite Ibn Mardawayh d'après 'Imrān b. Ḥuṣayn, à savoir que cette sourate est descendue, alors que le Prophète (.) était en voyage et que certaines personnes s'étaient endormies, tandis que d'autres s'étaient dispersées; alors, le Prophète éleva la voix, en la récitant ...

^{1/144} 8. Il y a le verset relatif à la permission de laisser sortir les femmes, dans la sourate *al-Aḥzāb* 33. Al-Qāḍī Ġalāl ad-Dīn (al-Bulqīnī) dit: 'Manifestement, il s'agit de: « Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles ... » (33, 59). Dans al-Buḥārī (*Ṣaḥīḥ*, 8/528), selon 'Ā'īša, Sawda sortit pour ses besoins, après que fût imposé le voile. | C'était une femme corpulente qui n'échappait pas aux regards de qui la connaissait. Or 'Umar la vit et dit: Ô Sawda! Par Dieu! Tu ne te caches pas à nos regards. Vois comment tu sors! Elle dit: Je rebroussai chemin, pour m'en retourner chez l'Envoyé de Dieu (.). Il était en train de dîner, avec dans sa main un os. Je dis: Ô Envoyé de Dieu! Je suis sortie pour quelque besoin et 'Umar m'a dit ceci et cela. Alors Dieu envoya la révélation à l'Envoyé; quant à l'os dans sa main, il ne le posa pas. Il dit: Certes, cela est permis; mais, pour que vous sortiez seulement pour vos besoins⁵.

Al-Qāḍī Ġalāl ad-Dīn (al-Bulqīnī) dit: 'Nous disons que cela se passa de nuit, uniquement parce que les femmes ne sortaient pour leurs besoins que de nuit, comme il est dit dans le *Recueil de la tradition authentique* (al-Buḥārī, 8/452; Muslim, 4/2129–2137), selon 'Ā'īša, dans la tradition du mensonge'.

9. Il y a: « Interroge ceux de nos envoyés que nous avons dépêchés avant toi ... » (43, 45). Selon l'opinion de Ibn Ḥabīb, ce verset est descendu durant la nuit du voyage nocturne.

^{1/145} 10. Il y a le début de la sourate *al-Faṭḥ* 48. Dans al-Buḥārī (*Ṣaḥīḥ*, 8/582), d'après la tradition de 'Umar: 'Cette nuit, | est descendue sur moi une sourate qui m'est plus chère que tout ce sur quoi le soleil se lève'; et il récita: « Oui, nous t'avons accordé une éclatante victoire » (48, 1) ...

4 Le verset se termine par: « Il accueillit leur repentir, afin qu'ils se repentent. Dieu est celui qui accueille vraiment le repentir, le Miséricordieux ».

5 Cet épisode pourrait s'inscrire dans la catégorie des *muwāfaqāt 'Umar* (Chap. 10, pp. 228sq.).

11. Il y a la sourate *al-Munāfiqūn* 63, comme le cite at-Tirmidī (*Sunan*, 5/339–341), d’après Zayd b. Arqam.

12. Il y a la sourate «*wa-l-mursalāt ...*» (77, 1). Dans *Ġamāl al-qurrāʾ*, as-Saḥāwī dit: ‘On rapporte, de la part de Ibn Masʿūd, qu’elle est descendue, la nuit des djinns, à Ḥirā’. Quant à moi, je dis que c’est là une tradition qui n’est pas reconnue. D’autre part, j’ai vu dans le *Ṣaḥīḥ* de al-Ismāʿīlī, qui est son *Mustaḥrağ ʿalā l-Buḥārī*, qu’elle est | descendue la nuit de ‘Arafa, dans le désert de Minā. Cela se trouve dans les deux *Recueils de la tradition authentique* (al-Buḥārī, 8/685–686, 688; Muslim, 4/1755), sans la mention de ‘la nuit de ‘Arafa’. On veut dire par là, la septième nuit de Dū l-Ḥiğga⁶ qui est celle que le Prophète (.) passait à Minā.

1/146

13. Il y a *al-Muʿawwidatān* 113 et 114. Dans *al-Maṣāḥif*, Ibn Aṣṭa dit: Muḥammad b. Yaʿqūb nous a rapporté: Abū Dāwūd nous a rapporté: ‘Uṭmān b. Abī Ṣayba nous a rapporté: Ġarīr nous a rapporté de la part de Bayān, de Qays et de ‘Uqba b. ʿĀmir al-Ġuhanī qui dit: ‘L’Envoyé de Dieu (.) a dit: Cette nuit, sont descendus des versets dont on n’a jamais vu de semblables: «Dis: Je cherche la protection du Seigneur de l’aube» (113, 1) et «Dis: Je cherche la protection du Seigneur des gens» (114, 1)’.

Appendice: [ce qui est descendu entre la nuit et le jour]

Il y a aussi ce qui est descendu entre la nuit et le jour, au moment de l’aube. Il y a quelques versets de ce genre.

1. Il y a le verset de l’ablution pulvérale dans la sourate *al-Māʿida* 5. Dans le *Recueil de la tradition authentique* (al-Buḥārī, 8/271–272; Muslim, 1/279), ʿĀʾiša dit: ‘L’aube se leva; on demanda de l’eau et il n’y en avait pas. Alors descendit: «Ô vous qui croyez! Lorsque vous vous levez pour la prière ...», jusqu’à sa parole: «Peut-être serez-vous reconnaissants» (5, 6)’.

1/147

2. Il y a: «Cette affaire ne te concerne pas ...» (3, 128). Selon le *Recueil de la tradition authentique* (al-Buḥārī, 8/225–226; Muslim, 1/279), ce verset est descendu, alors que le Prophète en était à la dernière unité de la prière de l’aube, lorsqu’il voulut consacrer du temps à invoquer Dieu pour Abū Sufyān et celui qui est mentionné avec lui.

6 Dernier mois de l’année lunaire.

Nota Bene

^{1/148} Et si l'on dit: 'Que fais-tu de la tradition de Ġābir qui remonte jusqu'au Prophète (*marfū'*): 'La vision la plus fiable est celle qui arrive de jour, parce que Dieu m'a spécialement réservé l'inspiration de jour'? C'est ce que cite al-Ḥākīm dans son *Tārīḥ*'. Je réponds que cette tradition est une tradition non reconnue (*munkar*) à partir de laquelle on ne peut pas argumenter.